

Nous donnerons aussi toute notre attention aux mesures que Votre Excellence nous fera soumettre pour l'amendement des lois relatives aux pilotes, au sauvetage, et aux Maisons de la Trinité de Montréal et de Québec, aussi bien que pour l'amélioration des lois affectant généralement notre marine marchande.

Nous partageons l'opinion de Votre Excellence, que l'expérience a démontré que les devoirs remplis maintenant dans les bureaux du secrétaire d'État et du secrétaire pour les Provinces, peuvent être réorganisés avec avantage pour le service public; et nous examinerons sérieusement tout bill que Votre Excellence nous fera soumettre sur le sujet, de même que tous autres bills qui nous seront présentés relativement à la loi criminelle, aux poids et mesures, et pour l'amendement et la refonte des lois d'inspection.

Nous sommes profondément convaincus que plusieurs des sujets que Votre Excellence a énumérés sont de la plus haute importance. Nous sommes reconnaissants envers Votre Excellence de la pleine confiance qu'elle dit avoir dans notre patriotisme et notre sagesse en les soumettant à notre considération, et nous espérons avec elle que la Divine Providence guidera nos conseils dans tout ce qui pourra le mieux avancer le bonheur du peuple du Canada, et le bien-être de l'empire en général.

Et l'hon. M. VIDAL de poursuivre en ces termes: Avant de discuter du contenu de l'adresse, je ne peux m'empêcher de revenir quelques instants sur la discussion qui a eu lieu vendredi dernier. J'espère que mon honorable ami de Rivière Ouelle a obtenu les renseignements qu'il désirait. Pour ma part, l'arrêt des travaux m'a permis de recueillir certaines informations auprès de la même source.

L'hon. M. LETELLIER de ST-JUST: J'espère que l'honorable sénateur, qui siège depuis peu à cette assemblée, ne s'écartera pas du ton auquel nous sommes habitués. Je n'ai pas de leçon à recevoir de lui.

L'hon. M. VIDAL: Loin de moi l'idée de dicter sa conduite au sénateur. Je sais parfaitement ce qu'il convient de faire en tant que membre récent de cette auguste assemblée, mais je ne vois toutefois rien de répréhensible à revenir sur un sujet que le sénateur a lui-même abordé. Ainsi, à mon avis, les déclarations auxquelles il a fait allusion perdent tout leur poids, car sir Hugh Allan ne possède absolument aucun intérêt dans le journal où elles ont été publiées.

L'hon. M. MACPHERSON: Quelqu'un peut-il prouver cette affirmation?

L'hon. M. VIDAL: J'ai obtenu cette précision auprès de la même source d'où le sénateur de Rivière Ouelle a tiré son extrait — la presse.

L'hon. M. LETELLIER de ST-JUST: Rivière Ouelle n'a pas de sénateur.

L'hon. M. VIDAL: Je m'excuse auprès du sénateur, mais je croyais pouvoir le désigner ainsi. De toute façon, je constate que sir Hugh Allan n'est pas responsable, tant sur le plan légal que sur le plan moral, de ce qui est imprimé dans le journal en question.

L'hon. M. BUREAU: S'agit-il du débat sur l'adresse?

L'hon. M. VIDAL: Je n'aborderai plus ce sujet et je passe maintenant à l'adresse. Je suis persuadé que tous les sénateurs se joindront à moi pour remercier Son Excellence du discours qu'elle a prononcé. Nous lui savons également gré d'avoir exprimé la satisfaction qu'elle ressent de nous avoir rencontrés et de pouvoir s'associer à nos travaux et à nos aspirations pour le bien-être et la prospérité de cette Puissance. Je suis convaincu que Son Excellence nous livrait ainsi le fond de sa pensée et l'attitude adoptée par tous les gouverneurs-généraux qui se sont succédé jusqu'à maintenant confirme mes dires et me laisse croire que Son Excellence exprime ainsi ses sentiments personnels. Il ne fait aucun doute que les membres de cette Chambre s'empresseront de retourner le compliment à Son Excellence. Nous sommes en effet très heureux que Sa Majesté ait choisi, pour la représenter, un gentilhomme de si haut rang dont la valeur intellectuelle sort de l'ordinaire, une personne qui illustre très bien l'intérêt que Sa Majesté témoigne à cette Puissance. Lorsque s'ajoute à tout cela le grand prestige littéraire de Son Excellence, je crois que nous avons raison de nous réjouir de pouvoir travailler ensemble au bien-être du Canada. Nous pouvons sans nous tromper, supposer, qu'en plus des instructions qu'elle a données à Son Excellence, Sa Majesté lui a personnellement manifesté le profond intérêt qu'elle porte à l'avenir de cette colonie de l'Empire. On peut même croire que Son Excellence désire constamment rencontrer des représentants de toutes les classes sociales du pays pour les assurer que Sa Majesté n'appuie d'aucune sorte les opinions quelquefois formulées en faveur de la séparation des colonies de la mère patrie. Son Excellence serait sans doute d'accord avec moi pour dire qu'elle souhaite convaincre les Canadiens du désir de Sa Majesté de renforcer et de perpétuer les liens qui unissent actuellement cette Puissance à l'Empire. Lorsque nous pensons aux nombreuses possibilités qui sont offertes à Son Excellence pour se familiariser avec les ressources du Canada et pour connaître le caractère et le génie particulier des Canadiens, et que nous constatons qu'elle a su en tirer le meilleur parti possible, nous sommes très fiers de l'entendre dire que le Canada est en voie de consolider son unité politique et d'exploiter, très activement ses ressources matérielles. Nous qui participons à cette grande entreprise sommes, à juste titre, pleinement satisfaits de ce que nous faisons. Pour ma part, je suis très heureux de voir qu'un dignitaire d'un rang si élevé — qu'il se place au-dessus de nos politiques de parti — condescend à souligner si élogieusement les progrès réalisés.

Son Excellence a ensuite abordé une question qui a fait, vendredi dernier, l'objet d'une discussion quelque peu prématurée à mon avis. Je parle de la charte que le gouvernement a accordée à une compagnie pour la construction du chemin de fer du Pacifique. Selon moi, tout ce qu'on nous a demandé c'est de remercier Son